

# Certificat de Sensibilisation à la Sûreté

## OBJECTIFS

Répondre à la norme STCW 2010 - Règle VI/6 - Section A-VI/6 - Tableau A-VI/6-1

Tout marin, à l'exception des personnes en charge des tâches spécifiques liées à la sûreté, employé ou engagé dans une capacité quelconque à bord d'un navire devant satisfaire aux dispositions du code ISPS, doit être titulaire d'un certificat de sensibilisation à la sûreté avant d'être affecté à quelque tâche que ce soit.

Permettre la délivrance du Certificat de matelot de quart à la passerelle

## PRÉREQUIS

Détenir une aptitude médicale en cours de validité du Service de santé des gens de mer.

MODALITÉS D'ORGANISATION : 1 session /trimestre ; Délai de prise de contact 48 heures

Rythme hebdomadaire : 35 h - Continu - Délais d'inscription : selon financement sollicité

MODALITÉS D'ADAPTATION DU PARCOURS : Analyse des acquis, adéquation du projet, besoins formatifs sur entretien avec un référent pédagogique. Méthode d'évaluation : Entretien ☒

**IMPORTANT** Chaque bloc de compétences est décliné par un ou plusieurs modules de formation qui comporte(nt) tous les savoirs et apprentissages liés au(x) compétence(s) visé(s). Il n'existe aucune équivalence or bloc de compétence de la certification déjà acquis. L'évaluation de l'ensemble des modules de compétences est validée par la délivrance d'attestations de suivi avec succès de la Direction Interrégionale de la Mer.

## Compétences S3 : Certificat de Sensibilisation à la Sûreté

Module de formation CSS :

Notions élémentaires sur la sûreté maritime et réglementation	2 h
Signification et implications des différents niveaux de sûreté	1 h
Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté	1h45
Traitement des informations et communication concernant la sûreté	0h15

La validation de l'ensemble des modules de formation permet d'obtenir l'attestation de suivi de formation Sensibilisation à la Sûreté menant à la délivrance du Certificat correspondant par la DIRM 5 h 100 €

## Modalités pédagogiques

Enseignement théorique et pratique en présentiel

PAE pratique en entreprise

FOAD Formation ouverte à distance synchrone

FOAD Formation ouverte à distance asynchrone

Session de regroupement (enseignement à distance)

Taux de réussite aux validations en 2020 : 100 %

Note de satisfaction stagiaires en 2020 : 5.4/6

Sur 20 Candidats formés

Mise à jour : 27/04/2021

## Intervenants, matériels et équipements

Equipe pédagogique : Commandants de Marine Marchande

L'ACPM propose un plateau technique Maritime de 450 m<sup>2</sup>. Formation théorique délivrée dans une salle de cours équipée du matériel pédagogique requis.

Lieu de formation : ACPM - 48 Avenue Marcel Delprat - 13013 Marseille

Contact : Virginie SIBERKAT

04.91.07.75.18

[virginie.siberkat@acpm.eu](mailto:virginie.siberkat@acpm.eu)

Accès  OUI